

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-016

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet Intervention de Mme Anne-Sophie CASAL, responsable formation de l'organisme FM2J (6 rue de l'Oratoire 69300 Caluire) à la salle polyvalente de Tossiat (01250) pour une conférence dans le cadre de la semaine petite enfance 2023 sur le thème « laissez les jouer » au bénéfice de l'ensemble des structures Petite enfance de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que l'accompagnement à la parentalité fait partie des missions de ces structures pour soutenir les familles dans le bon développement de l'enfant, son éveil et son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme CASAL Anne-Sophie, psychologue et responsable de formation sur le jeu pour une conférence concernant toutes les structures petite enfance de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dans le cadre de la semaine petite enfance 2023 ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Mme CASAL Anne-Sophie pour une conférence sur le thème « Laissez-les jouer ! ».

Les modalités sont les suivantes :

- La conférence sera assurée par Mme CASAL Anne-Sophie ;
- La prestation aura lieu dans la salle polyvalente à Tossiat (01250) pour les familles, les assistants maternels, professionnels petite enfance et partenaires ;
- Nombre de séances : 1
- Le jour et heure de la conférence : le mardi 21 mars 2023 de 19h30 à 21h30. ;
- Le tarif est de 910 € nets (TVA non applicable).

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 25 janvier 2023.



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance